



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 57/88

Concerne : Demande de crédit de Fr. 1'293'000.-- pour la construction de vestiaires/buvette au lieu-dit "Les Aberiaux" et le déplacement de l'accès au port.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) Préambule

Lors de la séance du 27 janvier 1987, le Conseil communal a accepté une demande de crédit d'étude pour la création de vestiaires/buvette au lieu-dit "Les Aberiaux".

Pour mémoire, nous vous rappelons les éléments essentiels de cette demande de crédit :
Les installations actuelles sont dans un état plus que vétuste, et le manque de place est manifeste; il n'y a pas de vestiaire pour les arbitres. Une simple rénovation ne saurait être une solution satisfaisante. Les membres du Club nautique ne possèdent aucun abri pour se changer ou se doucher. Les WC publics sont plutôt insalubres. La buvette actuelle est trop petite et il n'y existe aucune salle pour accueillir les nombreux sportifs et visiteurs lors de manifestations. La modification du port et l'acquisition par la Commune de la propriété "En Champagne" entraîneront obligatoirement une augmentation des personnes désirant se rendre dans cette partie de notre Commune. Par conséquent, cette zone intéresse au minimum plusieurs centaines de personnes compte tenu des sociétés directement intéressées et des autres utilisateurs potentiels.

2) Proposition

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous vous proposons la création de vestiaires/buvette avec une salle pour une septantaine de personnes. L'implantation du bâtiment est prévue à l'endroit où se trouve la buvette actuelle. Le bâtiment comprend 2 étages dans la partie vestiaires et un seul niveau côté buvette et salle. La distribution intérieure est la suivante :

Au rez-de-chaussée :

- 2 doubles vestiaires avec douches
- 1 vestiaire-douche pour arbitre
- 3 WC (Handicapés, Dames, Messieurs)
- 1 local de stockage
- 1 buvette
- 1 bureau
- 1 salle divisible avec garderobe
- 1 terrasse couverte côté lac

Au sous-sol :

- 2 vestiaires avec douches pour le Club nautique
- 2 WC publics
- Local d'infirmier
- Locaux techniques et dépôt pour le petit matériel (ballons etc...)

Le matériel technique (tondeuse, ramasseuse) sera rangé dans un garage préfabriqué à l'intérieur du périmètre de la Step. L'accès au port sera déplacé côté Step. Seuls les véhicules de service auront accès au bâtiment projeté. Ceci permettra de réserver toute l'enceinte autour du bâtiment pour les piétons.

La buvette actuelle sera déplacée et réutilisée pour ranger du matériel technique. Les anciens vestiaires seront démolis, cela après la fin de la construction du nouveau bâtiment.

3) Descriptif de la construction

Surface construite : 287,30 m²

Volume construit : 1'600 m³

Sous-sol : murs extérieurs en béton armé 19 cm
murs intérieurs en briques 13 cm
isolation de 8 cm entre deux

Rez-de-chaussée : murs façades en briques apparentes 12 cm
murs intérieurs en briques 13 cm
isolation de 8 cm entre deux

Revêtement : sols : carrelage
murs et plafonds : peinture synthétique
douches et WC : faïences

Couverture : toiture plate, isolation de 10 cm, étanchéité, gravier

Chauffage : un chauffage mixte solaire/mazout est prévu. Cette variante a des avantages incontestables. L'apport d'énergie solaire assurera le maintien sans frais d'une température limite de base pendant les périodes sans activité et permettra de stocker l'énergie supplémentaire en accumulateurs pour une restitution ultérieure. En cas d'insuffisance dans les phases de pointe, le brûleur assurera l'appoint. Nous sommes conscients que l'investissement de base est pratiquement le double de celui qui est nécessaire pour un chauffage traditionnel. Toutefois, l'économie réalisée dans l'exploitation d'un tel système devrait combler progressivement la différence des prix d'acquisition. Les autres raisons qui nous ont fait pencher pour cette solution sont les suivantes :
Une installation réalisée sur un bâtiment public a un caractère exemplaire et c'est une incitation pour les particuliers à s'en inspirer. L'économie d'énergie est réelle, même si financièrement elle est faible; c'est d'ailleurs le but premier de toute installation solaire.

La commission municipale en matière d'énergie est tout à fait favorable à notre proposition.

Deux remarques encore concernant la construction :

- La partie sous la salle n'est pas excavée.
- Le projet tient compte du problème des barrières architecturales, c'est-à-dire qu'il est conçu en tenant compte des besoins des personnes handicapées ou âgées.

4) Enquête et renseignements divers

Le projet a été mis à l'enquête publique du 15 mai au 5 juin 1987 et n'a suscité aucune opposition ni observation.

Une mise en soumission a été publiée le 20 octobre 1987.

La patente qui sera délivrée pour l'exploitation de la buvette sera une patente de buvette de place de sport.

Une demande de subside sera adressée à la commission cantonale du Sport-toto avant le début des travaux.

Une convention a été signée entre la Commune et le FC Prangins-Sport en vue de l'exploitation du bâtiment projeté et de l'utilisation des terrains de football. Il faut noter que le FC Prangins-Sport et le Club nautique se sont entendus à ce sujet et que ce dernier renonce à l'exploitation du bâtiment en question.

5) Coût de l'opération

1. TERRAIN

TRAVAUX PREPARATOIRES

- Défrichage et démolition 30'000.--

2. BATIMENT

- Excavation	34'000.--	
- Maçonnerie-BA	330'000.--	
- Préfabriqués	30'000.--	
- Fenêtres-portes-fenêtres	51'000.--	
- Paratonnerre	3'000.--	
- Etanchéité	32'000.--	
- Fermeture extérieure	8'000.--	
- Installation électrique	55'300.--	
- Installation chauffage	45'000.--	
- Installation ventilation	18'000.--	
- Installation sanitaire	105'000.--	
- Installation cuisine	40'000.--	
- Plâtrerie / peinture	36'000.--	
- Serrurerie	5'000.--	
- Menuiserie	10'000.--	
- Paroi coulissante	11'000.--	
- Parois fixes	2'700.--	
- Chapes	16'000.--	
- Carrelages	26'000.--	
- Faïences	19'000.--	
- Nettoyages	3'000.--	880'000.--
- Honoraires arch./ing. civil/spécialiste		<u>180'000.--</u>

TOTAL BATIMENT 1'060'000.--

3. EQUIPEMENT D'EXPLOITATION

- Aménagement des vestiaires	16'000.--	
- Mobilier buvette	22'000.--	
- Complément solaire	45'000.--	
- Divers	2'000.--	85'000.--

4. AMENAGEMENT EXTERIEURS 75'000.--

5. FRAIS SECONDAIRES 25'000.--

COUT TOTAL 1'275'000.--

- Coût pour le déplacement de l'accès au port 90'000.--

1'365'000.--

- Déduction du crédit déjà voté (préavis 25/86) 72'000.--

1'293'000.--

Plus-values éventuelles :

Fondations en fonction d'une création ultérieure de sous-sol sous la buvette : Fr. 54'500.-.
Ce montant serait, le cas échéant, à ajouter au crédit proposé.

Ces travaux ont été prévus au plan des investissements 1988/89 et pourront être entrepris dans le courant de l'été.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 57/88 concernant une demande de crédit de Fr. 1'293'000.-- pour la construction de vestiaires/buvette au lieu-dit "Les Abériaux" et le déplacement de l'accès au port,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis No 57/88 concernant une demande de crédit de Fr. 1'293'000.-- pour la construction de vestiaires/buvette au lieu-dit "Les Abériaux" et le déplacement de l'accès au port,
- 2 / de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie, sous réserve d'une consolidation ultérieure,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 42'000.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 12'000.-- au titre de frais d'entretien des bâtiments.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité en date du 11 avril 1988, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

M. Jaccard



La secrétaire adj. :

A.-L. Reymond

Annexe : photo de la maquette

